## VIOL SUR MINEUR-E LE SEUIL D'ÂGE DU CONSENTEMENT EN EUROPE

16 ANS
EN ANGLETERRE, EN ESPAGNE ET EN SUISSE



15 ANS AU DANEMARK



SEUIL EN DESSOUS DUQUEL L'ÂGE DE LA VICTIME EST CONSIDÉRÉ COMME UN ÉLÉMENT CONSTITUTIF DE VIOL EN CAS DE PÉNÉTRATION SEXUELLE

14 ANS
EN ALLEMAGNE. EN AUTRICHE ET EN BELGIQUE



## PAS DE SEUIL D'ÂGE EN FRANCE



SEULS LES ENFANTS ÂGÉS DE 0 À 5 ANS SONT PROTÉGÉS PAR UNE JURISPRUDENCE DEPUIS 2005.



www.memoiretraumatique.org www.stopaudeni.com

- Arrêt du 7 décembre 2005 (05-81.316) - Cour de cassation - Chambre criminelle, Bulletin criminel, 2005, N° 326, p. 1121.